



**Présents** : Hervé de la Forest, Yves Lesvier, Frédéric Texier, Isabelle Douinot, Jean-Yves Lauber, Marcel Maudet, Marie-Annette Lorret, Monique Gatel, Roger Leclerc, Sylvie Genaitay, Jean-Michel Boquet, Valérie Guinard, Raphaël Renais, Cécile Guérin, Caroline Graffe, Jean Colombel à partir du point n°2, et Laurent Hardy à partir du point n° 5.

**Représentées** : Laëtitia Delahaye par Isabelle Douinot, Alexandra Robin par Jean-Michel Boquet.

**Secrétaire de séance** : Monique Gatel.

**1. Approbation du compte rendu de la séance du 28 mai**

Monsieur le Maire demande aux membres du conseil municipal si le compte-rendu de la réunion du 28 mai dont un exemplaire leur a été adressé donne lieu à des remarques. Aucune observation n'étant formulée, le compte rendu est adopté à l'unanimité.

**2. Travaux au restaurant**

Suite à la décision prise lors de la réunion du conseil municipal du 26 mai de ne pas réaliser l'aménagement des 2 étages du logement, Madame Guillo a annulé sa reprise du restaurant, en invoquant le manque d'espace pour sa famille si seul le 1<sup>er</sup> étage était aménagé. Il est rappelé que le coût des travaux de rénovation des 2 étages du logement du restaurant est de 77 035,83 € HT, soit 92 443 € TTC (la TVA n'étant pas récupérable). Si les 2 étages sont aménagés, Madame Guillo a fait savoir qu'elle accepte une augmentation du loyer de 100 € par mois, soit un loyer de 1 100 € (500 € pour le restaurant et 600 € pour le logement). Le conseil municipal, a procédé à un vote à bulletin secret et par 13 voix pour, 3 voix contre et 2 votes blancs a décidé de réaliser l'aménagement des deux étages.

**3. Aménagement de la rue des Cailleuls : présentation du projet**

Le conseil municipal prend connaissance d'une esquisse d'aménagement de la rue des Cailleuls. Une présentation du plan aux riverains aura lieu le mercredi 17 juin à 19 h.

**4. Discussion sur les dictionnaires offerts aux élèves de CM2**

Depuis plusieurs décennies des dictionnaires sont offerts aux élèves scolarisés à Irodouër pour leur passage en 6<sup>ème</sup>. Lors de sa réunion du 24 avril 2014, le conseil avait renouvelé l'opération pour 2014 et avait souhaité un nouveau débat à ce sujet. Le conseil municipal, à l'unanimité, a décidé d'offrir un ouvrage à chaque élève. Ce livre sera choisi par l'enfant parmi un catalogue élaboré à cet effet en collaboration avec les enseignants. Le conseil souhaite que la remise de ce livre se fasse dans les locaux de la mairie.

**5. Compte rendu des décisions prises par le Maire en application de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales**

**Renonciation au droit de préemption pour :**

- La propriété non bâtie située 7 rue de Belle Ile (Lotissement La Lande Caresmel), cadastrée D n° 922, d'une contenance de 452 m<sup>2</sup>, et appartenant à la Commune.
- La propriété non bâtie située 3 rue de Belle Ile, (Lotissement La Lande Caresmel) cadastrée D n° 920, d'une contenance de 484 m<sup>2</sup>, et appartenant à la Commune.

**Devis acceptés depuis la dernière réunion de conseil :**

- Entreprise Jean-François DEFFAINS pour l'aménagement du terrain de la salle annexe en vue de la réalisation d'une pelouse : 1 800 € HT.

Le conseil municipal, prend acte de ces décisions.

**6. Questions diverses :**

**Bibliothèque :**

- Toilettes de la bibliothèque : la commission bâtiment travaille sur ce projet. Il est précisé qu'il serait intéressant de travailler sur la réalisation de toilettes qui pourraient éventuellement servir aux usagers de la salle des associations et qui répondent aux normes handicapés.
- Signalétique : la signalétique de la bibliothèque est en cours,
- Accès : l'idée d'un accès depuis la rue de Dinan est évoquée.

**Bâtiment du 13 rue du Lavoir** : Monsieur le Maire fait savoir que la renonciation au droit de préemption urbain pour ce bâtiment appartenant à l'Association Christal sera vue à la prochaine réunion.